

*Le 26 octobre 2013*

Téléphone : 03.21.33.30.88  
Télécopie : 03.21.32.36.32  
Mél : [communedecolembert@wanadoo.fr](mailto:communedecolembert@wanadoo.fr)  
Site : [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)

## **3ème Lettre du Conseil 2013**

**Le Conseil Municipal** s'est réuni le vendredi 12 juillet 2013 à 20h.

Tous les membres élus étaient présents exceptés Messieurs Abel DESPREZ, Olivier de LAURISTON, Sébastien DUFOSSÉ, Jean-Marie MOUCHON et Jean-Christophe SERGENT, absents excusés.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur Abel DESPREZ à Monsieur Joël SERGEANT,  
Monsieur Olivier de LAURISTON à Monsieur Michel MUSELET,  
Monsieur Jean-Marie MOUCHON à Madame Geneviève MARTEL,  
Monsieur Jean-Christophe SERGENT à Monsieur Etienne MAES.

Le procès verbal de la précédente réunion est Adopté à l'Unanimité.

**Ordre du Jour :**

### **I -Règlement Intérieur du Terrain Multisports**

Monsieur le Maire rend compte des travaux effectués et ceux restant à réaliser. L'ouverture du terrain est prévue dans le courant du mois d'août mais l'ouverture officielle sera planifiée ultérieurement.

Le terrain est mis à la disposition de tous les enfants du village.

Monsieur le Maire propose l'adoption d'un règlement intérieur qui est accepté à l'Unanimité.

Il sera affiché avec le planning d'utilisation par les Associations et le Groupe Scolaire.

## **-II - Création d'un Poste d'Enseignant en Ecole Primaire et Ouverture d'une Classe**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'ouverture d'une classe primaire. Des travaux d'aménagement du local précédemment utilisé pour les cours d'informatique doivent être réalisés.

Avec l'accord de Madame l'Inspectrice et afin de libérer des places aux petits de l'école maternelle, une partie de la classe de la grande section sera regroupée avec les CP. L'effectif par classe s'élèvera à 25 enfants.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Accepte la réalisation du projet.

## **III - Signalétique Communautaire et Communale**

- Monsieur le Maire rappelle le projet de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de mettre en place une signalétique. Le marché vient d'être conclu. Monsieur le Maire explique que la commune sera dotée de 2 panneaux d'information.

- Monsieur le Maire indique que le relevé des numéros des habitations du village a été réalisé. La commande des plaques manquantes a été effectuée et un courrier a été adressé aux personnes concernées.

## **IV - Mode de répartition des délégués communautaires à l'issue des élections municipales 2014**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les Conseils Municipaux doivent délibérer sur le mode de répartition des délégués communautaires à l'issue des élections municipales de 2014.

Il précise qu'à ce jour, il y a 65 sièges et qu'à l'avenir le nombre de conseillers communautaires va diminuer.

Deux modes de répartition existent :

1. Le nombre sera de 60 conseillers communautaires s'il y a accord local à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population).

2. Le nombre sera de 52 s'il n'y a pas d'accord local (nombre fixé selon l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans le 1<sup>er</sup> cas, les communes comprises entre 475 et 1 000 habitants conserveraient leurs 2 délégués.

Dans le 2<sup>ème</sup> cas, elles n'auraient plus qu'un seul délégué et leur représentativité serait donc minorée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité des membres présents, décide d'opter pour le 1<sup>er</sup> mode de répartition à savoir un nombre de Conseillers Communautaires fixé à 60 réparti comme suit : Desvres 11 sièges, Samer : 8 sièges, Longfossé : 3 sièges, les 10 communes qui comptent de 475 à 800 habitants : 2 sièges par commune, les 18 communes de moins de 475 habitants : 1 siège.

## **V - Rythmes Scolaires**

Monsieur le Maire rappelle la loi du 08/02/2013 sur les rythmes scolaires à laquelle le Conseil Municipal a décidé de reporter la semaine de 4,5 jours à la rentrée de 2014.

Monsieur le Maire ouvre le débat afin de prévoir les besoins qu'occasionne cette nouvelle réforme.

Il explique le déroulement à savoir : l'amplitude horaire journalière sera de 5 h 30 au maximum pour une journée et de 3 h 30 au maximum pour une demi-journée. La pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 h 30.

2 types d'emploi du temps sont prévus : soit un allègement uniforme de chaque journée de classe du lundi au vendredi soit le raccourcissement se concentre sur 1 ou 2 demi-journées de façon à dégager une plage horaire plus importante pour les activités périscolaires.

Des activités éducatives devront par conséquent être mises en place par les communes, après la classe, à raison de 0 h 45 par jour (de 15 h 45 à 16 h 30). Les parents qui le souhaitent peuvent reprendre leurs enfants à parti de 15 h 45.

Monsieur le Maire explique qu'une organisation des infrastructures devra être étudiée afin de pouvoir répondre aux besoins des différentes activités.

Monsieur Le Maire s'interroge sur la façon dont ces activités devront être menées. Il soumet aux conseillers les réflexions suivantes :

1. Les enseignants peuvent animer ces activités ; avantage : emploi de personnes qualifiées, inconvénient : le coût très élevé (25 € de l'heure + charges)
2. La Commune prend en charge les activités et emploie son personnel. Des formations spécifiques telles le BAFA devront être prévues.
3. La Commune fait appel aux Associations du village en tant que bénévoles : le CLEA pour l'expression corporelle, le foot pour le sport, l'éveil musical, l'aide au devoir..

Monsieur le Maire propose de réunir les représentants des parents d'élèves, les associations, les professeurs des écoles et des élus, afin d'analyser les besoins.

## **VI – Proposition de Travaux d'Achèvement de la RN 42**

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier de Monsieur Frédéric CUVILLIER, Ministre des Transports, adressé à Monsieur Jean-Claude LEROY, Sénateur, concernant l'achèvement des travaux d'aménagement de la RN 42 où Monsieur CUVILLIER projette de relancer le dossier.

## **VII - Questions Diverses**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée des nouveaux tarifs de l'eau du réseau et de la mise en place le 21 février 2013 par le Syndicat d'Eau d'un règlement de SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

- Monsieur le Maire indique la mise en place d'un conteneur destiné à la récupération des textiles au niveau de la salle polyvalente à côté du bac à verres.

- Madame Geneviève MARTEL informe les conseillers de la traditionnelle randonnée pédestre du 14 juillet qui se terminera par la visite des Etablissements RAULT et sera suivie du pot de l'amitié offert par la Municipalité,